

Benoît Elie

Le 25 août 2010

SEC.COM.31AOU'10 14:47

Assemblée nationale du Québec

OBJET : MOURIR DANS LA DIGNITÉ

Bonjour,

Il me fait plaisir de vous remettre cette correspondance, concernant le sujet en titre.

Je m'excuse du retard à produire mon petit mémoire. Je crains que le retard à produire ce petit mémoire m'empêche éventuellement de comparaître devant la commission de l'Assemblée nationale qui traitera de cette question. C'est la raison pour laquelle j'en ai envoyé une copie à la RAMQ et au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Mon mémoire se veut vraiment non partisan.

D'abord, je tiens à remercier les personnes qui ont décidé de tenir et de présider cette commission de l'Assemblée nationale. C'est vraiment une excellente idée.

Je tiens également à préciser qu'au Québec, on prend la vie au sérieux, nos mesures sociales sont importantes, notre système de santé est exemplaire.

Quand la mort approche, il faut bien gérer ce moment de la vie. Il s'agit d'un moment inévitable qu'il faut planifier. Les idées, les procédures que je vous propose visent à accentuer le contrôle des citoyens du Québec relativement aux derniers moments de leur vie.

Le don d'organes. Mourir dans la dignité, cela consiste notamment à décider de ce qu'il adviendra de son corps. Le don d'organes est certes un élément à prendre en considération.

La méthode actuelle pour recueillir le consentement au don d'organes est archaïque et non adéquate, à mon avis. La RAMQ nous invite, lors des renouvellements de la carte d'assurance-maladie, à coller une étiquette sur notre carte d'assurance-maladie, si on consent aux prélèvements d'organes, peu de temps après la mort. Dans mon cas, j'ai effectivement apposé l'étiquette en question à l'endos de ma carte d'assurance-maladie, mais l'étiquette, après quelques mois, s'est décollée.

Je propose donc qu'un dépliant et qu'un formulaire de consentement soit envoyé avec la demande de renouvellement de la carte d'assurance-maladie et qu'on conserve ces données dans le fichier des renseignements personnels de la RAMQ. Le formulaire de consentement, dûment rempli, serait remis à la RAMQ, en même temps que la demande de renouvellement de la carte d'assurance-maladie, dans un CLSC, par exemple, comme cela se fait présentement.

Ainsi, dans les hôpitaux, lorsqu'un médecin constatera le décès, il n'aura pas besoin de prendre quelques minutes de son temps pour tenter de convaincre les proches la personne décédée pour obtenir un consentement à cet effet. Et puis, on a pas toujours notre carte d'assurance-maladie sur soi, au moment d'un décès. Enfin, cela pourrait augmenter le nombre de donneurs d'organes, car cette méthode est plus fiable qu'une étiquette qui peut se décoller. Quand les données auront été enregistrées au fichier de renseignements personnels de la RAMQ, cet organisme pourrait envoyer une lettre à l'utilisateur, en même temps que sa carte, pour l'informer de ce fait et des renseignements à ce sujet, le concernant.

Les mandats d'inaptitude. On peut trouver actuellement, en faisant quelques recherches, des formulaires de mandats d'inaptitude. Dans ces formulaires, on demande notamment à la personne concernée si elle veut être réanimée, si son coeur cesse de battre, si elle consent à l'acharnement thérapeutique, etc. Il est vraiment malcommode de conserver avec soi, presque en tout temps, un tel mandat d'inaptitude. Certaines personnes vont même jusqu'à déposer leurs mandats d'inaptitude dans leur coffret de sûreté, à la banque ou à la caisse populaire. L'information concernant ces mandats d'inaptitude pourrait être mieux gérée.

Tout comme il a été suggéré précédemment d'utiliser le fichier de renseignements personnels de la RAMQ pour stocker l'information de l'utilisateur concernant le don d'organes, on pourrait utiliser le même fichier pour stocker toutes les informations pertinentes d'un mandat d'inaptitude. On pourrait concevoir des questions qui se répondent par oui ou par non, simplement. Bien sûr ce service serait optionnel, non contraignant, non obligatoire, pour les usagers des services de santé du Québec. Ce service ne coûterait pas très cher et serait très apprécié des citoyens du Québec. Ils bénéficieraient ainsi d'un bon support de l'État pour contrôler leur fin de vie. Et puis, à tous les quatre ans, on permettrait une mise à jour des réponses (oui/non) fournies auparavant, en utilisant une lettre qui fait état des réponses de l'utilisateur enregistrées dans le fichier des renseignements personnels de la RAMQ. Je suis sûr que les citoyens du Québec apprécieraient. Si le citoyen change d'idée, il l'indique sur la lettre reçue et la remet au CLSC, lors du renouvellement de la carte d'assurance-maladie. Puis il reçoit, en même temps que sa carte d'assurance-maladie, une confirmation par la poste, de la RAMQ, de ces nouvelles informations, des renseignements inscrits au fichier sur ce sujet.

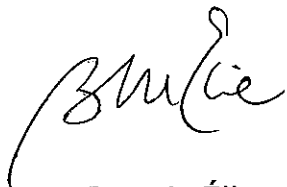
Parmi les renseignements demandés concernant le mandat d'inaptitude, on pourrait demander si l'utilisateur, dans ses derniers moments, préfère recevoir des médicaments contre la douleur, au besoin, le cas échéant, même si ces médicaments peuvent abrégé un peu sa vie...

Les bénéfiques. L'utilisateur aurait alors l'opportunité de mieux contrôler les derniers moments de sa vie. Les intervenants du domaine de la santé et des services sociaux auraient alors des réponses claires, précises, rapidement, perdraient moins de temps à poser toutes sortes de questions souvent embarrassantes pour les proches d'un usager qui vit ses derniers moments. Voilà donc également certains gains de productivité pour le réseau de la Santé et des

Services sociaux

Je vous remercie pour votre attention.

Veillez croire en l'expression de mes sentiments les meilleurs,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Benoît Élie'. The signature is fluid and cursive, with the first name 'Benoît' being more prominent and the last name 'Élie' following in a similar style.

Benoît Élie